

## MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

### ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1,

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier rue de Nézenel,

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

Le lundi 26 février 2024 et mardi 27 février 2024 des travaux dans la rue Nézenel vont être effectués.

La circulation est interdite de l'intersection de la rue de Nézenel et la rue Kerderff jusqu'à l'intersection de la rue Salengro et la D111,

Le stationnement est interdit au droit du chantier.

#### Article 2 :

Mise en place de la signalisation et déviations pour travaux par l'entreprise intervenante : TP PHILIPPE

#### Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUÉLIC, le 22 février 2024

Pour Monsieur le Maire,  
L'adjoint Délégué,  
Jean-Claude GUIDAL

mis en ligne le 22 février 2024

